

L'ARMAGH joie



*Les élèves patinent...
avec plaisir*

ROY & ROULEAU
MAISON FUNÉRAIRE
LACHANCE SIGNATURE

PRÉARRANGEMENTS | MONUMENTS | CARTES FUNÉRAIRES

ARMAGH 418 466-2073 | SAINTE-CLAIRE 418 883-3715 | SAINT-DAMIEN 418 789-2143

RBQ : 5623-1962-01

GROUPE PGF inc.
Guy et Francis Pouliot

Entrepreneur Général

89, Route 281 Sud, Armagh Qc G0R 1A0
418 466-2232

• LES MARCHÉS •

Tradition
Armagh

Du lundi au dimanche
de 8h à 20h

42, rue Principale
418 466-2030

Une vaste gamme de produits
de décoration pour votre décor!

Les draperies Chantal

29, rue St-Jean
Saint-Damien
Tél.: (418) 789-3152

www.sylviedionfleuriste.com

Sylvie Dion
FLEURISTE

FLEURS pour toutes occasions
CADEAUX-LIVRAISON

418 887-3874
sylvie.dion.fl@globetrotter.net

Rejoignez-nous sur Facebook

293, Principale, St-Gervais (Qc), G0R 3C0

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Stéphanie Lachance

DÉPUTÉE DE BELLECHASSE

Stephanie.Lachance.Bell@assnat.qc.ca
418 883-1343

ACHATS / VENTE ET RÉPARATIONS MINIS MOTEURS
RÉPARATION AUTOMOBILE

Propriétaires : Éric Arbour et
Suzie Bernier : 581-745-9538

LE BUNKER
LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

253, rue Principale
Armagh, Qc G0R 1A0

418 466-0039 lemlebunker@gmail.com

BMR MAGASIN H. LÉTOURNEAU inc. **agrizone**

120, rue Principale, St-Lazare (Québec) G0R 3J0

Matériaux de construction - Portes et fenêtres
Plomberie - Peinture - Décoration - Location - Poêles

Tél.: 418 883-3318 Téléc.: 418 883-3319
sletourneau@hletourneau.com
Sébastien, Philip, Virginie, Jano, Claudia

NUMÉROS IMPORTANTES

Municipalité d'Armagh
5, rue de la Salle
Armagh, Qc G0R 1A0
Tél.: 418 466-2916
Télec.: 418 466-2409
Courriel: info@armagh.ca
www.armagh.ca
Travaux publics
581 983-9068

Bibliothèque Armagimo
418 466-3004

Parc des Chutes d'Armagh
418 466-2874

Fabrique d'Armagh
418 466-2382

École Belle-Vue
418 466-2191

Bureau de poste
418 466-2263

**M.R.C. de Bellechasse
et collecte des ordures**
418 883-3347

Hôpital de Lévis
418 835-7121

CLSC
1 888 883-2227

Hôpital de Montmagny
418 248-0630

Urgence 911

Info Santé 811

Info route 511

Sûreté du Québec
310-4141

Mot de la mairesse



Chères citoyennes,
chers citoyens,

Ce mois-ci, je souhaite aborder avec vous deux dossiers importants qui suscitent des discussions dans notre communauté.

Projet de ligne électrique – Axe Appalaches Bas-Saint-Laurent

Comme plusieurs d'entre vous le savent, Hydro-Québec a récemment présenté différents tracés possibles pour la future ligne électrique Axe Appalaches–Bas-Saint-Laurent, dont certains traversent notre territoire. Je tiens à vous assurer que vos préoccupations ont été bien

entendues. Plusieurs propriétaires fonciers et agriculteurs m'ont fait part de leurs inquiétudes, que ce soit pour la préservation de leurs terres, la valeur de leurs propriétés ou la cohabitation avec les activités agricoles.

Je veux être très claire : la Municipalité analysera rigoureusement les tracés proposés, en considérant à la fois les aspects techniques, environnementaux et humains.

Notre priorité demeure, et demeurera toujours, la protection du territoire agricole et la qualité de vie de nos citoyens. Nous avons la responsabilité de défendre les intérêts d'Armagh, et nous le ferons avec rigueur.

Vote relatif au projet de centre de tri – Article paru dans La Voix du Sud

Plusieurs d'entre vous ont aussi pris connaissance de l'article paru dans La Voix du Sud, concernant le vote divisé tenu au sujet du Centre de tri.

Je souhaite rappeler que ce vote s'inscrivait dans un processus démocratique légitime, où chaque élu a eu l'occasion de s'exprimer en fonction des informations et des considérations à sa disposition. À cet effet, j'aimerais tout simplement rectifier que ce n'est pas la méconnaissance du dossier où encore le refus d'un tel projet qui a fait en sorte que sept élus autour de la table des maires ont voté contre, mais c'est tout simplement certaines informations incomplètes, mais à mon point de vue essentielles, telles que les coûts finaux ou encore le traitement de la matière après la cueillette qui sont demeurés sans réponses. Voilà la raison de mon vote.

Je comprends que ce dossier ait pu susciter des opinions partagées, mais je tiens à vous assurer que toutes les décisions sont prises dans le meilleur intérêt collectif d'Armagh et de la MRC. La transparence et la bonne gestion demeurent au cœur de mon engagement envers vous.

En terminant, je tiens à vous réitérer à quel point je suis fière de travailler à bâtir l'avenir de notre communauté et sachez que je demeurerai toujours à l'écoute de vos préoccupations.

Avec toute ma gratitude,

Mélanie Bolduc

Mairesse de la Municipalité d'Armagh

Voici les dates de tombée du journal l'Armagh'joie pour l'année 2026.

Les textes doivent être expédiés par courriel à la Municipalité, à reception@armagh.ca

23 mars 27 avril 25 mai 29 juin 27 juillet 26 août 21 septembre 26 octobre 23 novembre

Message de votre municipalité

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Message de vos conseillères Gisèle Adam et Roxane Vézina



RÉVISION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Au cours des prochains mois, la Municipalité d'Armagh procédera à une révision des différents règlements du plan d'urbanisme. Afin de bien refléter les besoins de la population d'Armagh, nous avons besoin de votre opinion sur les différents thèmes prévus aux règlements. Que ce soit pour une question de zonage, d'usage, de bâtiments accessoires, de normes de construction ou de marges de recul, votre opinion compte.

Vous avez déjà demandé un permis qui a été refusé ?

Vous avez déjà demandé une dérogation mineure qui a été refusée ?

Vous avez un projet en tête mais les premières informations reçues s'avèrent négatives ?

Vous aimeriez réaliser un projet mais vous n'êtes pas certain qu'il puisse se réaliser compte tenu des règlements ?

Vous ne savez pas si vous devez demander un permis pour une rénovation ou un projet ?

Ce sont tous des exemples de situations dont nous aimerions être informés afin de mieux réfléchir sur les démarches et les éventuelles modifications à apporter dans le cadre de la révision.

Si vous vous sentez concernés par une de ces situations, faites-nous le savoir en communiquant avec nous à l'une des adresses courriel indiquées ci-après.

Le processus de consultation se fera en 2 étapes :

- La première étape consiste à consulter les citoyens pour chacun des thèmes des règlements. Cette consultation se fera via une communication écrite dans l'Armagh'joie, par voie postale et par les réseaux sociaux;
- La deuxième étape consiste en une consultation publique en présentiel et portera sur l'ensemble des projets de modifications des règlements.

Une fois toutes les étapes de consultation terminées, le Conseil municipal pourra adopter les règlements modifiés par résolution afin qu'ils puissent entrer en vigueur.

Vous êtes invités à :

- Nous soumettre vos interrogations, vos commentaires ou préoccupations concernant les règlements d'urbanisme en général (zonage, lotissement, construction)
- OU
- Plus précisément, nous transmettre vos commentaires sur les sujets traités au chapitre 8 du Règlement de zonage (voir plus bas).

SVP nous transmettre vos commentaires en nous laissant un message au bureau municipal (418-466-2916) OU en nous écrivant à une ou l'autre de nos adresses :

giseleadam2025@gmail.com

roxanevezina.municipal@gmail.com

THÈME DE LA 1^{ÈRE}

CONSULTATION

CHAPITRE 8 DU RÈGLEMENT DE

ZONAGE : ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE

Depuis notre arrivée en poste, nous avons remarqué que les principales demandes de permis reçues concernent l'utilisation des conteneurs maritimes et c'est pourquoi nous débutons notre processus de consultation sur ce thème.

Dans le chapitre 8 du Règlement de zonage, il est également question des sujets suivants :

- Aire de chargement et de déchargement
- Antennes paraboliques
- Appareil d'échange thermique
- Boîtes de camion, remorques de tracteur routier et conteneurs maritimes
- Éolienne domestique
- Fournaise extérieure
- Foyer extérieur
- Panneau solaire
- Pergola
- Piscine et spa
- Pompe à essence de station-service
- Réservoir de carburant, d'huile et de gaz
- Yourte

SVP, transmettez-nous vos commentaires, questionnements, expériences ou autres informations avant le 13 mars 2026 à l'une des adresses courriel indiquées plus haut. Vous pouvez également simplement nous laisser un message à notre attention sur la boîte vocale du bureau municipal et il nous fera plaisir de vous contacter pour en discuter.

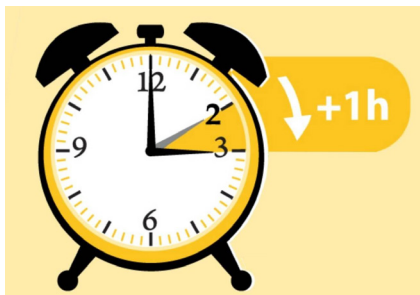
Au plaisir !

Gisèle Adam et Roxane Vézina, conseillères municipales

Message de votre municipalité

CHANGEMENT D'HEURE

Cette année, le retour à l'heure avancée se fera dans la nuit du 7 au 8 mars 2026 au Québec. À 2 h du matin, nous avancerons donc l'heure pour un retour à l'heure avancée (ou l'heure d'été).



Avec ce changement d'heure, nous vous rappelons l'importance de vérifier vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone ainsi que de remplacer les piles dans ceux-ci. Ces petits gestes peuvent vous sauver la vie ainsi que de ceux qui vous sont chers.



MESURES DE PRÉVENTION CONCERNANT DES TRAVAUX SUR DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES NÉCESSITANT UN CORPS DE MÉTIER

Nous désirons vous rappeler que la Municipalité ne peut plus procéder à des travaux (dégeler un tuyau résidentiel ou déboucher un égout résidentiel) nécessitant différents corps de métier.

La Municipalité fait partie d'une mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail et elle se doit de se conformer aux exigences de celle-ci pour la protection de ses employés dans l'exécution de leurs tâches.

Nous vous remercions de votre bonne compréhension!



MEMBRES BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

REJOINS NOTRE COMITÉ

CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)



PRÉREQUIS

- Être résident de la municipalité
- Avoir de l'intérêt pour l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les règlements de zonage
- Avoir de l'intérêt à travailler sur les règlements
- Avoir de la disponibilité (1 à 2 rencontres de travail par mois)

Déposez votre candidature



D'ici le 13 mars 2026
418.466.2916 OU par courriel
giseleadam2025@gmail.com
roxanevezina.municipal@gmail.com



ARMAGH
CONSTRUIRE
ENSEMBLE

Message de votre municipalité

DISPOSITION DE LA NEIGE

Nous vous rappelons que selon le règlement 152-2015 (article 6.1 et article 6.2), vous ne pouvez pas créer un amoncellement de neige contigu à la voie publique, s'il obstrue la visibilité des automobilistes qui y circulent, y compris les entrepreneurs en déneigement engagés pour cette fin par une autre personne.

De plus, vous ne pouvez projeter, souffler, déposer ou transporter la neige recouvrant votre terrain privé sur une voie de circulation, le terrain d'autrui, un terre-plein, un îlot, dans un parc, dans un cimetière, sur une borne d'incendie, sur une chaussée ou sur un trottoir. Ces actes sont passibles d'une amende!

Nous vous remercions de votre collaboration.



DÉNEIGER ET DÉGAGER LES SORTIES DE SON DOMICILE, C'EST VITAL!

Nous vous rappelons que vous devriez déneiger vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige. Assurez-vous également que les fenêtres sont déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation.

Prévoyez également un point de rassemblement accessible en hiver et visible des pompiers dès leur arrivée.

Lors d'un incendie, vous et les membres de votre famille pourriez avoir moins de trois minutes pour sortir sains et saufs de votre domicile. Imaginez les précieuses secondes que vous perdriez si la seule sortie accessible pour évacuer votre famille était bloquée par la neige ou la glace! C'est une question de survie et de sécurité pour vous et votre famille.



PERMIS DE FEU

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les frais pour le permis de feu ont été levés, mais le permis demeure obligatoire.

Permis de feu à ciel ouvert (feux de joie)
Valide du 1er janvier au 31 décembre 2026.
Coût : GRATUIT

Afin d'encourager les citoyens à présenter une demande de permis pour faire des feux de joie autre que dans un foyer ou une installation munie d'un pare-étincelles (exemple: dans une cuve ou un empierrement), les frais ont été levés.

Faites votre demande de permis au moins 72 heures ouvrables avant le premier allumage.

Si vous êtes locataire, vous devez au préalable obtenir une autorisation écrite du propriétaire. Suite à cette autorisation, la Municipalité pourra vous délivrer le permis.

Vous savez déjà que vous allez avoir besoin d'un permis de feu de joie au cours de l'année, n'hésitez pas à rejoindre la Municipalité en début d'année pour le faire préparer.

Permis de feu de branches
Valide pour un maximum de 3 jours.
Coût : GRATUIT

Vous devez faire votre demande au moins 72 heures ouvrables avant le premier allumage.

Pour obtenir un permis, communiquez avec nous:

Par téléphone au 418-466-2916

Par courriel à reception@armagh.ca

Informations à nous transmettre: nom, adresse, numéro de téléphone et courriel.

****Prendre note qu'il est interdit de faire un feu à ciel ouvert ou de branches à moins d'avoir obtenu un permis valide émis par la Municipalité. Si les pompiers sont appelés et aucun permis n'a été délivré, les coûts engendrés vous seront facturés. ****



Message de votre municipalité

RAPPEL – TAXES MUNICIPALES

Premier versement – 2 mars 2026

Le prochain versement de taxes sera dû le **2 mars prochain**. N'oubliez pas de tenir compte du délai de traitement de votre institution bancaire si vous utilisez leur service électronique, ou du délai de livraison si vous effectuez votre paiement par la poste. Tout versement reçu après cette date sera assujéti à des **intérêts de 12 %**.

Nous vous remercions à l'avance de votre paiement.

Comptes de taxes multiples et paiements électroniques

Si vous désirez utiliser la plateforme électronique de votre institution bancaire pour effectuer le paiement de vos comptes de taxes, vous devrez payer **chacun de ces comptes séparément**, en inscrivant le **numéro de matricule** correspondant à chacune de vos propriétés.

De plus, lorsque vous effectuez votre paiement, il est important de vérifier si le numéro de matricule inscrit sur votre compte de taxes correspond à celui affiché sur le site électronique de votre institution bancaire. Pour diverses raisons, ce numéro peut avoir changé au fil des ans. Cette petite vérification vous évitera de faire un paiement sur une propriété qui n'est pas la vôtre.

Présentement, il est seulement possible de faire des paiements électroniques avec la Banque Nationale et les Caisses Desjardins. Afin de faciliter le paiement des taxes, nous sommes en processus de faire de nouvelles ententes avec d'autres banques qui offrent le service gratuitement. Dès que ce sera complété, il nous fera plaisir de vous en faire part.

Prélèvements préautorisés

Vous aimeriez que le paiement de vos taxes annuelles soit prélevé automatiquement aux dates des versements? Veuillez communiquer avec la Municipalité; il nous fera plaisir de vous envoyer le formulaire d'inscription.

Veuillez noter que le prélèvement s'effectuera seulement si les taxes n'ont pas déjà été payées à la date du versement. Même si vous êtes inscrit aux prélèvements préautorisés, vous pouvez tout de même effectuer votre paiement avant la date butoir. Dans ce cas, le prélèvement ne sera pas effectué.

L'avantage des prélèvements préautorisés est que, même si vous oubliez un versement ou si vous êtes hospitalisé, vos taxes seront toujours payées aux bonnes dates et sans frais d'intérêts. Il n'y a donc que des avantages à s'inscrire.

De plus, même si vous êtes inscrit, vous pouvez demander à la Municipalité de suspendre les prélèvements en tout temps, pour un versement ou pour une période déterminée. Un simple appel ou un courriel suffit.

Cependant, nous tenons à préciser que les prélèvements préautorisés ne s'appliquent pas aux comptes de taxes reçus en cours d'année. Ils s'appliquent uniquement au compte de taxes annuel que vous recevez en février. Pour les autres taxes (droit de mutation ou taxation supplémentaire) reçues en cours d'année, vous devez effectuer le paiement par voie électronique, par chèque ou directement au bureau municipal.

Impossible de payer vos taxes?

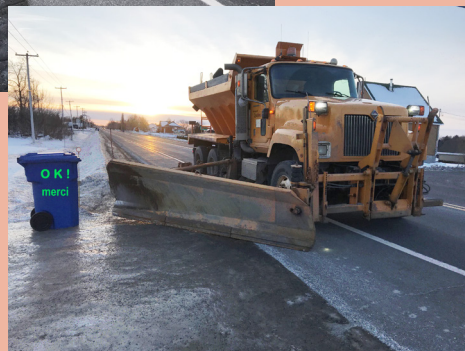
Pour diverses raisons, il se peut que vous soyez dans l'impossibilité de payer vos taxes. Toutefois, nous vous recommandons fortement d'essayer de verser un montant, même minime, dès que vous le pouvez. Prenez l'habitude de faire un versement aux deux semaines ou chaque mois; cela réduira le montant à payer et, surtout, diminuera les intérêts.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau municipal. Il nous fera plaisir de vous renseigner.

BACS DE RECYCLAGE ET DE VIDANGES

Lors de la saison hivernale, le ministère des Transports, la Municipalité et/ou les prestataires de services ont comme responsabilité de déneiger les routes et les accotements, et ce, de façon sécuritaire.

Afin d'éviter certains bris, la Municipalité demande aux citoyens de déposer leurs bacs de recyclage et de vidanges dans votre entrée, le plus loin possible de l'accotement lors des journées de cueillettes.



Message de votre municipalité

AVIS À LA POPULATION | ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE TRANSPORT PRINCIPAL AXE APPALACHES-BAS-SAINT-LAURENT

Comme promis, la Municipalité désire vous informer des nouvelles reçues de la part d'Hydro-Québec.

Venez rencontrer les spécialistes d'Hydro-Québec et en apprendre davantage sur le projet de construction d'un poste et d'une ligne biterne à 315 kV, d'une longueur d'environ 250 km, dans les régions de la Chaudière Appalaches et du Bas Saint Laurent.

L'équipe sera à Armagh, le mardi 24 mars de 13h à 16h et de 17h à 19h 30, à la salle municipale.

Lors de ces activités portes ouvertes, les spécialistes seront à votre écoute afin de recueillir vos commentaires sur les tracés proposés dans votre secteur. Les informations recueillies contribueront à orienter les études en cours et permettront à Hydro Québec de proposer la solution présentant le moindre impact.

Nous espérons vous y voir en grand nombre!

Pour consulter l'information :

Carte des tracés à l'étude :

www.hydroquebec.com/data/projets/axe-appalaches-bas-saint-laurent/7922-zone-carte-renforcement-carte-fevrier-2026.pdf

Carte interactive : <https://conversation.hydroquebec.com/absl>

Pour s'inscrire aux portes ouvertes :

Calendrier des activités portes ouvertes

Inscription pour les rencontres virtuelles du 14 avril

<https://events.teams.microsoft.com/event/8836a667-f201-4d2b-99ef-b73744e48639@f40a10f0-50ee-4880-9a37-6e1dd4ac2f-f3?fbclid=IwY2xjawQES6xleHRuA2FlbQlxM>

Vous pouvez avoir accès aux liens à partir de la page Facebook de la Municipalité.



Invitation aux activités portes ouvertes

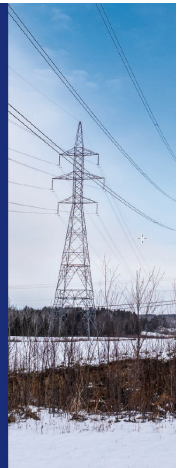
Consultation sur l'évolution du réseau de transport principal – Axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent, phase 1

Venez rencontrer notre équipe!

Vous souhaitez en savoir plus sur le tracé de ligne à l'étude et ses variantes ?

Vous aimeriez discuter des prochaines étapes du projet ?

Hydro-Québec vous invite à participer à une rencontre d'information sur le projet.



CET HIVER! Aidons nos DÉNEIGEURS à rendre nos RUES plus SÉCURITAIRES!

**Du 1^{er} novembre au 15 avril
Stationnement de nuit interdit
DANS TOUTES LES RUES**



LOGEMENT À LOUER

Au 53-D, rue Turgeon. Libre immédiatement, fraîchement rénové, semi-meublé, stationnement et espace de rangement inclus. 850 \$/mois pas chauffé, pas éclairé. Pour plus d'informations, M. Lucien Lacasse au 418-887-3595.

Message de votre municipalité

CONSULTATION CITOYENNE SUR LE PARC DES CHUTES D'ARMAGH

Un message clair : préserver, améliorer et développer avec respect

Armagh, le 18 février 2026 — La Municipalité d'Armagh a tenu, ce 17 février, une consultation citoyenne afin de présenter les résultats des perceptions, préoccupations et idées de la population concernant l'avenir du Parc des Chutes. L'exercice a permis de dégager un portrait clair et cohérent des attentes citoyennes.

Les résultats de la consultation démontrent un fort attachement de la population au Parc des Chutes, perçu avant tout comme un milieu naturel précieux, accessible et rassembleur. Les citoyens ont souligné l'importance de l'accès à la nature et à la rivière, des sentiers, des activités de plein air, ainsi que du caractère sain et apaisant du site. L'accueil et la restauration ont également été identifiés comme des forces appréciées.

Plusieurs préoccupations ont toutefois été exprimées, notamment en ce qui concerne la circulation, l'entretien des infrastructures ou encore un développement susceptible de dénaturer le milieu. Ces préoccupations traduisent une volonté claire de préserver l'identité du parc.

Quant au développement futur, les citoyens se sont montrés ouverts à des projets, à condition qu'ils soient progressifs, réfléchis et respectueux de la capacité du site. Les idées proposées mettent de l'avant un développement à échelle humaine, misant sur l'hébergement diversifié (chalets, prêt à camper, camping sauvage), les activités éducatives et familiales, l'amélioration de l'accueil et des services de base, ainsi que la mise en valeur du site existant (aménagement paysager).

« Cette consultation nous envoie un message clair : les citoyens souhaitent que le Parc des Chutes demeure un lieu naturel, accessible et fidèle à son identité. Le développement est envisagé comme un moyen d'enrichir l'expérience, et non comme une fin en soi ».

Le conseil municipal prend acte des résultats de cette démarche et confirme sa volonté de poursuivre la réflexion dans un esprit de transparence et de collaboration, en tenant compte des attentes citoyennes exprimées. Les conclusions de la consultation serviront à orienter les décisions et les projets à venir concernant le Parc des Chutes.

La Municipalité remercie l'ensemble des citoyennes et citoyens ayant participé aux différentes consultations et réaffirme son engagement à construire l'avenir du Parc des Chutes avec la population et dans le respect du milieu.

Mélanie Bolduc, mairesse



SERVICE ANIMALIER 2026 – PASSEPORT ANIMAL À ARMAGH

Nous sommes heureux d'annoncer que **Passeport Animal** assure encore une fois le service animalier pour la Municipalité d'Armagh en 2026 !

Services offerts :

- Enregistrement des chiens
- Tenue d'un registre des chiens
- Récupération de chiens errants
- Gestion des plaintes concernant les animaux domestiques
- Application des règlements municipaux relatifs aux animaux

Votre chien a-t-il sa licence?

L'enregistrement de votre chien est obligatoire et présente de nombreux avantages pour vous et votre fidèle compagnon :

- Conformité légale : Respectez la réglementation et évitez les amendes.
- Identification rapide : En cas de perte, la licence permet de vous contacter rapidement et de ramener votre chien à la maison.
- Moins de stress pour vous et votre animal : Une identification immédiate réduit les inquiétudes.

- Évitez l'entrée en refuge : Un chien identifié retrouve plus vite sa famille, sans passer par un refuge.
- Économies sur les frais de récupération : Un chien non licencié récupéré entraîne des frais minimaux de 175\$, alors qu'une licence coûte seulement à 30\$.
- Obtenir une licence, c'est un geste de responsabilité et d'amour pour votre animal.

Enregistrement des animaux – Comment faire ?

- En ligne : www.passeportanimal.com
- Assistance téléphonique : 418-774-4444 (Passeport Animal)
- Aucune médaille disponible à la Municipalité.

Merci pour votre collaboration à assurer la sécurité et le bien-être de nos animaux !



Dans notre municipalité

SPECTACLE BÉNÉFICE POUR NOTRE ÉGLISE

en collaboration avec « La Corporation des Instrumentistes
Associés (CIA) », qui célèbre ses 15 ans d'existence !



MEILLEURS HITS

708090

FAITES-VITE POUR RÉSERVER VOS BILLETS

**SAMEDI
2 MAI 2026
DÈS 20H**

l'Église de St-Cajetan
d'Armagh

PLUS DE 15 MUSICIENS

Sous la direction de
M. Conrad Lemieux

PRIX DES BILLETS

entre 20 \$ et 80 \$ selon
les places dans l'église

Billets en vente auprès des Arts
de la Scène de Montmagny
adls.ca • 418 241-5799

Dans notre municipalité

Un coup de pouce pour notre patrimoine et l'église de Saint-Cajetan d'Armagh

Nous avons vraiment besoin de VOUS.

Nous sommes à la recherche de précieux donateurs afin de soutenir notre église, qui en a grandement besoin. Votre générosité nous aide directement à couvrir les frais de chauffage, mais surtout les frais d'entretien, afin d'assurer la pérennité de ce lieu historique.

Vous êtes une personne ou un entrepreneur important pour notre communauté, et nous sollicitons humblement votre aide. **Un reçu aux fins d'impôt sera émis pour chaque don.**

OPTION A – VIREMENT ACCÈS D (rapide)

1. Destinataire: Paroisse SCJB
2. Raison: Don – Spectacle 2 mai 2026
3. Informations bancaires: Transit 20034 | Institution 815 | Folio/Compte 1405380
4. Validation: Envoyez votre avis de dépôt à: finances@globetrotter.net
(CC : armagh@bellechasse-etchemins.org, scjb@bellechasse-etchemins.org)

Merci d'indiquer vos coordonnées ainsi que la mention :
Saint-Cajetan d'Armagh – Spectacle 2 mai 2026

OPTION B – PAR CHÈQUE

- Libellé à : Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus-en-Bellechasse
- Adresse : 128, rue Principale, Sainte-Claire (QC) G0R 2V0
- Inscrire sur l'envoi : « Spectacle 2 mai 2026 – Église d'Armagh »

Faites circuler cette demande !

Ensemble, assurons la vitalité et le confort de notre église.

Faites circuler cette demande !

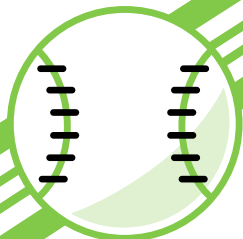
Ensemble, assurons la vitalité et le confort de notre église.



Dans notre municipalité



INSCRIPTIONS 2026



CATÉGORIES

U7 (2019-2020-2021)
U9 (2017-2018 + filles 2016)
U11 (2015-2016 + filles 2014)
U13 (2013-2014 + filles 2012)
U15 (2011-2012 + filles 2010)
U17 (2009-2010 + filles 2008)
U23 (18 ans et +)

Coût: 75\$ U7: 20\$

**INSCRIPTIONS à PARTIR DU 1ER MARS JUSQU'AU 3 AVRIL 2026
SUR LE SITE KREEZEE INTERPARC**

Pour plus d'informations: ballearmagh@hotmail.com



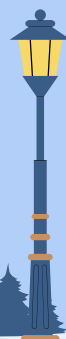
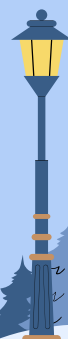
Semaine de relâche

Horaire de la patinoire

13 h à 14 h 30	Hockey
14 h 30 à 17 h	Patin libre
17 h à 19 h 30	Hockey
19 h 30 à 21 h	Patin libre

Veuillez prendre note que pour assurer la sécurité des usagers, il y aura des périodes allouées pour le patinage libre et d'autres pour le hockey.

Nous vous remercions de votre bonne collaboration afin de respecter ces plages horaires.



Selon les conditions climatiques, l'horaire de la patinoire peut varier ou l'accès à celle-ci peut être compromis. Vérifiez la page Facebook de la Municipalité pour plus d'informations.

INSCRIPTIONS - BALLE RAPIDE SAISON 2026



La Ligue Interparcs de balle-rapide, dont fait partie la Municipalité, vous informe que la démarche d'inscription pour la saison 2026 est en cours du 1er mars au 3 avril.

Cette année, l'adhésion aux activités se fait par l'entremise d'un site web centralisé, simplifiant ainsi l'accès à l'information pour les familles de la région de Bellechasse.

Les jeunes peuvent s'inscrire dans les catégories U7 à U23, déterminées selon l'année de naissance.

Les parents, joueuses et joueurs sont invité(e)s à compléter le formulaire d'inscription sans tarder afin de ne pas manquer la fin de cette période.

Tous les renseignements sont disponibles sur le site web officiel de la Ligue,

Consultez Interparcs.ca

Linda Boutin

impotboutin@gmail.com



IMPÔT

Déclaration des revenus des particuliers

19, Chemin du Lac Jeannot Nord
Armagh, QC G0R 1A0

Rés : 418 466-2689
Cell : 581 308-2689

Dans notre municipalité



Bibliothèque Armagh

Vente du livre 150ème :

Nous avons encore des livres du 150ème à vendre. Passez à la bibliothèque sur les heures d'ouverture pour vous en procurer.

1 livre : \$10.00 2 livres : \$15.00 3 livres : \$20.00

Accès arrière

Savez-vous que nous possédons une entrée pour les personnes à mobilité réduite à l'arrière du complexe sur la rue Rochefort? Cette entrée est très bien dégagée l'hiver. Vous devez cogner pour qu'on vous ouvre.



Mention honorable :

Carmen Chamberland

C'est avec une profonde gratitude que nous soulignons l'engagement exceptionnel de Carmen, qui est avec nous depuis 17 magnifiques années de bénévolat. Grâce à son dévouement, sa patience et sa passion, notre bibliothèque est devenue un endroit encore plus chaleureux, accueillant et inspirant.

Merci vivement d'être présente chaque mercredi matin. Ta présence est précieuse et fait toute la différence.



Heures d'ouverture :

Lundi : 18 h 30 à 20 h
Mercredi : 10 h 30 à 12 h et 18 h 30 à 20 h
Jeudi : 13 h à 15 h
Samedi : 9 h 30 à 12 h
Tél.: 418-466-3004 Courriel : armagmobibliotheque@gmail.com

Protégez-vous

Saviez-vous qu'un abonnement à la bibliothèque municipale vous permet d'accéder au site Web de Protégez-Vous, et ce, tout à fait gratuitement?

Vous trouverez sur ce site :

- Des tests effectués sur des milliers de produits comme les poussettes, les électroménagers, les téléviseurs, les céréales, etc.
- Des guides publiés annuellement sur les jeux et jouets, les voitures neuves et d'occasion, etc.
- Des articles traitant de sujets variés tels que les finances, la famille et les technologies, etc.

Pour accéder à ce service, consultez les collections numériques sur le site Web du Réseau BIBLIO CNCA ou scannez le code QR. Vous devez avoir en main votre carte d'abonné(e) et votre NIP pour accéder à la ressource.



Toutapprendre :

Vous aimeriez apprendre une nouvelle langue? Apprendre à dessiner des chatons?

Apprendre à tricoter? Ou même apprendre à créer vos propres jeux vidéo? C'est possible grâce à Toutapprendre!

Toutapprendre réunit plus de 160 000 heures de cours en ligne en accès gratuit et illimité couvrant de multiples domaines :

- Arts & Loisirs créatifs
- Bien-être & santé
- Bureautique & Multimédia
- Langues
- Musique
- Programmation
- Sport & Fitness
- Vie professionnelle

Pour utiliser Toutapprendre, consultez les collections numériques sur le site Web du Réseau BIBLIO CNCA ou scannez le code QR. Vous devrez avoir en main votre numéro d'abonné(e)

Dans notre municipalité



Réunion régulière

19 mars à 18h30

Complexe Municipal, 7 rue de la Salle, Armagh

Volet Administratif : Présentation officielle et adoption du rapport annuel du Cercle, suivies des comptes rendus des différents comités pour faire le point sur l'année écoulée.

Démonstration Technique : Un moment fort dédié au savoir-faire traditionnel avec une démonstration de cardage (préparation des fibres) et de filage au rouet.

Comme le veut la tradition, n'oubliez pas d'apporter vos travaux en cours.

Offrir le café et collation renforce l'esprit de communauté et rend la présentation du rapport annuel plus chaleureuse

Au plaisir de partager! C'est une belle marque de dévouement de la part de votre CAL (Comité d'Action Locale) de coordonner ces moments essentiels de la vie associative des Cercles de Fermières du Québec.



Atelier Tapis Crocheté

— Jeudi 19 mars à 13 h 30 —

Envie de crocheter de vos mains
un tapis unique et plein de charme?

Joignez-vous à nous pour un moment
créatif et relaxant!



- ✓ Lorraine vous accompagnera avec douceur et savoir-faire
- ✓ Matériel fourni
- ✓ Ambiance conviviale et créative garantie

— Complexe municipal —
7, rue de la Salle
Armagh

✿ Bienvenue aux Fermières d'Armagh ✿



Le camp de jour arrive à grands pas...
et on vous prépare un été vraiment sucré !

Les fiches d'inscription seront déposées dans la pochette facteur des élèves fréquentant l'école BelleVue durant la semaine du 16 mars 2026.

Il est également possible de recevoir le formulaire en version PDF par courriel. Il suffit d'en faire la demande à l'adresse suivante : cdjarmagh@gmail.com

Toute l'équipe a déjà très hâte de faire vivre
un été inoubliable à vos enfants !

Dans notre municipalité



CLUB FADOQ L'ANNEAU D'OR D'ARMAGH

Pour le dîner du 11 février 2026 soulignant la St-Valentin, nous avons accueilli 74 personnes. Beaucoup de rouge parmi nos gens ainsi que dans la salle qui était décorée pour la circonstance. Nous avons souligné les anniversaires du mois et fait tirer des prix.

Nos Valentins pour l'année 2026 sont :
Mme Carmen Chamberland
et M. Léopold Corriveau.



Les gagnants des prix de présence sont :
M. Fabien Lacroix,
Mmes Ghyslaine Fontaine,
Manon Roy et Danielle Jolin.



Félicitations aux gagnants, et chaleureux remerciements à tous, pour votre participation!

Le prochain dîner aura lieu le **11 mars 2026**, à la salle du complexe municipal, 7 rue de la Salle, Armagh.

Au menu

Soupe aux légumes
Boulettes de viande sauce basilic et tomates
Pomme de terre purée et légumes
Pouding aux bleuets
Café et thé

Coût : 16\$ pour les membres FADOQ d'Armagh et des environs

Rappel IMPORTANT!

Il n'y a plus d'alerte météo, l'activité a lieu à la date prévue.

Le repas étant préparé à l'avance par un service de traiteur:

RÉSERVATION OBLIGATOIRE avant vendredi le 6 mars 2026

Contacter Mmes Ginette Bernard 418-466-2927 ou

Pierrette Roy 418-466-2886

EN CAS D'ABSENCE, il est important de nous aviser avant vendredi le 6 mars 2026.

Les réservations ou annulations passées le délai causent des soucis à l'organisation.

Merci à l'avance pour votre collaboration.

Si vous souhaitez allonger votre rencontre, il est possible de jouer aux cartes ou à un autre jeu de société pendant que nous effectuons le rangement de la salle. Des jeux de cartes, crible et chromino sont à votre disposition.

Abonnement

Pour ceux et celles qui n'ont pas renouvelé leur abonnement, vous pouvez le faire en tout temps. Nous vous rappelons qu'un abonnement à la FADOQ vous donne accès à de nombreux avantages. Consultez le site web de la FADOQ pour découvrir ce qui est offert, il se renouvelle constamment.

Le coût de l'adhésion ou le renouvellement est de **30\$ pour une année et 55\$ pour 2 ans**. Il est inclus, un abonnement à la revue : Virage, publiée 4 fois par année.

Lors des demandes de renouvellement par la poste, **veuillez répondre et retourner** votre paiement dans l'enveloppe déjà affranchie au secrétariat régional pour renouveler votre carte.

Pour une nouvelle adhésion ou information, communiquer avec Pierrette Roy au 418-466-2886.

Mars est arrivé, l'hiver tirera bientôt sa révérence. Profitez pleinement des journées s'allongent et de la chaleur du soleil qui commence à se manifester. Le printemps arrivera bientôt...

Prenez soin de vous!

Ginette Bernard, présidente et Louise Turmel, secrétaire

Au nom du conseil d'administration.



**Vous êtes invité au dîner de la
FADOQ L'Anneau d'Or d'Armagh**

Date : mercredi le 11 mars 2026
Lieu : salle du complexe municipal, Armagh

AU MENU

Soupe aux légumes
Boulettes de viande sauce basilic et tomates
Pomme de terre purée
Légumes

Pouding aux bleuets 

Café et thé

Coût : 16\$ pour les membres Armagh et environs

Les repas sont préparés par un service de traiteur.
**RÉSERVATION OBLIGATOIRE AVANT VENDREDI
LE 6 mars 2026.**

**EN CAS D'ABSENCE, important de nous aviser avant vendredi le
6 mars 2026**

Communiquer avec :
Mmes Ginette Bernard 418-466-2927
Pierrette Roy 418-466-2886

Place réservée, repas assuré!
Merci pour votre collaboration

Dans notre municipalité

Yoga Pour Tous avec Chandra

8 semaines à Armagh

*Pour augmenter la flexibilité, apaiser
l'esprit et fortifier le corps.*



🌿 **Quand** : Les mardis, 13h à 14h30

🌿 **Dates** : Du 10 mars au 5 mai (pas de cours le 24 mars)

\$ **Coût** : 135 \$ pour 8 cours

📍 **Où** : Salle municipale d'Armagh (7, rue de la Salle)

🌿 **Inscriptions** : wemoonearth@gmail.com

🌿 **Contact** : Chandra Morton (418) 642-2892

Les cours sont :

- ♥ Adaptés pour répondre aux besoins divers et uniques des participant(e)s
- ♥ Accessibles pour débutants, intermédiaires et avancés
- ♥ Adaptés sur chaise (au besoin)

Déroulement :

- ♥ Construction progressive sur 8 semaines
- ♥ Respirations, postures, mantras, méditations & relaxation finale
- ♥ 25 ans d'expérience en yoga (Hatha & Kundalini)

Invitation à apporter :

- ♥ Tapis de yoga et couverture légère
- ♥ Corde, ceinture ou écharpe
- ♥ Coussin pour postures assises
- ♥ Journal et crayon (facultatif)
- ♥ Bouteille d'eau

🌿 Manger légèrement avant le cours ou à jeun 🌿

🌸 Salle municipale d'Armagh | 7, rue de la Salle 🌸



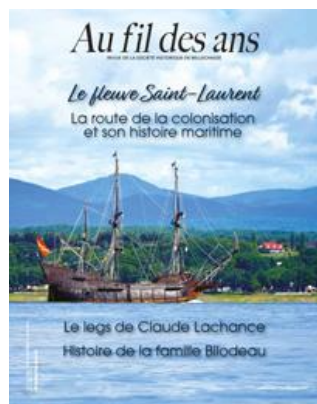
La Société historique de Bellechasse
célèbre,
son 40^e anniversaire !



**Citoyens de Bellechasse
Abonnez-vous à la revue**

Au fil des ans

REVUE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE BELLECHASSE



Depuis 40 ans, la Société historique de Bellechasse (SHB) met en valeur l'histoire et le patrimoine bellechassois et produit depuis plus de 35 ans, la revue *Au fil des ans*.

Les personnes intéressées par l'histoire de Bellechasse seront ravies de lire la revue *Au fil des ans*, un incontournable !

Abonnez-vous !

La Société historique de Bellechasse, qui célèbre son 40^e anniversaire, invite les Bellechassois à s'abonner à la revue ***Au fil des ans***. Dans le confort de votre foyer, parcourrez cette magnifique revue comptant plus de 40 pages toutes en couleur et vous offrant des articles sur l'histoire, le patrimoine, sur ses personnages marquants, ses activités culturelles et sur la généalogie des grandes familles bellechassoises. Livrée par la poste trois fois par année, en avril, août et décembre, la revue ***Au fil des ans*** ravivera votre mémoire et vous fera découvrir l'histoire passionnante de Bellechasse.

Tout comme pour de nombreux d'abonnés de Bellechasse et de plusieurs villes du Québec, de l'Ontario et des États-Unis, la revue ***Au fil des ans*** est devenue une source appréciable de références sur notre l'histoire. Une revue rédigée par des spécialistes et des passionnés d'histoire.

Vous pouvez vous abonner en ligne sur le site de la SHB, www.shbellechasse.com ou nous contacter pour recevoir le formulaire d'abonnement.

Il en coûte 35 \$ pour un abonnement d'un an et 60 \$ pour deux ans.

En plus de vous offrir une revue intéressante et de qualité, votre abonnement contribue à soutenir financièrement la Société historique de Bellechasse.

VOTRE SOCIÉTÉ HISTORIQUE !

Pour information

shb@shbellechasse.com

418 907-5350



MRC de
Bellechasse

Des nouvelles de la MRC de Bellechasse!

Des consultations publiques sont en cours dans Bellechasse!

Consultation citoyenne pour le Plan climat de Bellechasse

La MRC de Bellechasse élabore son premier Plan climat afin d'agir collectivement face aux défis croissants liés aux changements climatiques. Votre participation nous aidera à mieux comprendre vos perceptions, votre réalité et vos besoins, afin d'orienter les actions au cours des prochaines années.



Sondage de perception sur l'énergie éolienne

La MRC de Bellechasse invite aussi les citoyens à participer à un sondage de perception et d'opinion concernant l'énergie éolienne. Cette démarche se fait dans le cadre de la révision en cours du Schéma d'aménagement et de développement (SAD).



Le comité santé et services sociaux
de la MRC de Bellechasse
VOUS INFORME



MRC de
Bellechasse

Prise de rendez-vous pour vos prélèvements

En plus du service téléphonique, il est maintenant possible de prendre
rendez-vous en ligne pour vos prélèvements.



Voici les trois points de services dans Bellechasse :



CLSC de Saint-Lazare-de-Bellechasse
100-A, rue Monseigneur-Bilodeau



Site de proximité d'Armagh
72, rue Principale



Site de proximité de Saint-Michel-de-Bellechasse
129, Route 132 Est

Pour prendre rendez-vous ou en
savoir plus:



1 855 480-8094



cissca.com/prelevements

Vous devez avoir votre
prescription en main.

VRAIE DE NATURE



Procès-verbal

Le 3 février 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
COMTÉ DE BELLECHASSE

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le **3 février 2026 à 19 h 30**, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Luc Bégin	Siège #2 - Daniel Bédard
Siège #3 - Sue-Élène Belisle	Siège #4 - Gisèle Adam
Siège #5 - Guylain Chamberland	Siège #6 - Roxane Vézina

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc.

Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-02-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES

3.1 - Séance ordinaire du 13 janvier 2026

3.2 - Séance extraordinaire du 20 janvier 2026

3.3 - Séance extraordinaire du 26 janvier 2026

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères responsables

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

7.2 - Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales | Année 2023

7.3 - Congrès ADMQ | Inscription

7.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 218-2026 constituant un fonds de roulement de 200 000 \$

7.5 - Avis de motion et dépôt du projet Règlement 219-2026 constituant une réserve financière pour le service d'aqueduc

7.6 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 220-2026 constituant une réserve pour le service d'égouts

7.7 - Demande de commandite | Feuillet paroissial

7.8 - Colloque Femmes élues 2026 | Inscription

7.9 - Démission de l'employée #264

7.10 - Nomination de Mme Brigitte Nicol au poste d'agente administrative

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

9 - VOIRIE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

10.1 - Demande de prix | Pompe - Usine de filtration

10.2 - Travaux de ventilation à l'usine d'épuration - Phase 2 - Décompte progressif no 4

10.3 - Demande d'aide financière | Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

10.4 - Octroi d'une aide financière - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 - Dérogation mineure | 31, Chemin du Lac aux Castors

11.2 - Autorisation d'une annulation d'une servitude | Lot 4 275 776

11.3 - Appui à une demande à la CPTAQ | Ferme Sabot d'Or S.E.N.C.

11.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 221-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

12.2 - Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière | Fête de la pêche - Thème : Au fil de l'eau et des sentiers

12.3 - Affectation d'une somme pour la Corporation des Loisirs et des sports d'Armagh | Activités 2026

12.4 - Affectation d'une somme pour la Bibliothèque municipale d'Armagh Armagimo | Activités 2026

13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES

13.1 - Autorisation de signature | Entente de concession du restaurant du Parc des chutes d'Armagh

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE S SÉANCES ANTÉRIEURES 2026-02-02

3.1 - Séance ordinaire du 13 janvier 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-02-03

3.2 - Séance extraordinaire du 20 janvier 2026

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,

Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-02-04

3.3 - Séance extraordinaire du 26 janvier 2026

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,

Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-02-05

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,

Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer en date du 3 février 2026 pour un montant total de 174 307.31 \$.

EUROFINS ENVIRONEX

ANALYSES EAUX USÉES 435,76 \$

FQM SERVICES, COOP. DE SOLIDARITÉ

SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE 2025 344,93 \$

HYDRO-QUÉBEC

ÉLECT.COMPLEXE-GARAGE-BUREAU 1 865,19 \$

HYDRO-QUÉBEC

ÉLECT.USINE ÉPURATION-15 JOURS 1 115,71 \$

ÉLECT.POSTE REFOUL.-44 JOURS..... 316,52 \$

ÉLECT.PARC DES CHUTES-44 JOURS 1 985,55 \$

ÉLECT.RÉS.EAU POTABLE-42 JOURS 192,91 \$

ÉLECT. CHALOIS- 42 JOURS 988,01 \$

ÉLECT. PANNEAU CHALOIS- 42 JRS..... 23,91 \$

ÉLECT. CASERNE-43 JOURS 424,83 \$

M.R.C. DE BELLECHASSE

SERVICE INTERNET 2025..... 293,49 \$

DÉCOMPTE FINAL-PONC.FOURCHE E. 492,98 \$

SERVICE INGÉNIERIE 643,06 \$

ARPENTAGE-EMPRISE 7E RANG 1 038,74 \$

CALIBRATION FIT-TEST/SÉC.INC. 106,67 \$

RENOUVELLE.LIC. FIELD WORKER..... 1 131,32 \$

DÉCOMPTE FINAL PONCEAUX 8E RG 1 524,27 \$

ATELIER MÉCANIQUE J.C.

ENTRETIEN DÉGELEUSE 418,98 \$

BRASSARD BURO INC.

PAPIER-COMPTES TAXES & CAHIERS 111,91 \$

CHEMISES EXPANSIBLES 44,59 \$

DATEUR - ESTAMPE 88,53 \$

C.A.R.E.

SERV.PROF.RECRUTEMENT ADJ.ADM – COORDO LOISIRS 3 592,97 \$

CANAC

8L ACIDE MURIATIQUE-US.ÉPUR. 26,42 \$

CÉDRIC DUCHESNEAU

VERS.#3 DÉNEIGEMENT COURS MUN. 4 378,25 \$

CRÉAPHISTE

JOURNAL FÉVRIER - 28 PAGES 988,79 \$

EMS INGÉNIERIE INC.

SURVEILLANCE USINE ÉPURATION..... 3 179,06 \$

EUROFINS ENVIRONEX

ANALYSES EAUX USÉES 580,05 \$

ANALYSES EAU POTABLE..... 209,54 \$

ANALYSES EAUX USÉES 137,40 \$

EXCAVATION MARCEL VÉZINA INC.

VERS.#3 ENTRE.CHEMINS D'HIVER 127 637,43 \$

GROUPE ACCISST

1ER VERS. MUTUELLE PRÉVENTION 95,81 \$

GROUPE VIGIL

REEMPL.PANNEAUX ALARME-COMPLEXE 1 700,95 \$

HYDRO-QUÉBEC

ÉLECT.COMPLEXE-GARAGE-BUREAU 276,32 \$

ÉLECT.USINE ÉPURATION-16 JOURS 1 190,08 \$

ÉLECT.POSTE REFOULEMENT-20 JRS..... 143,87 \$

ÉLECT.PARC DES CHUTES-20 JOURS 902,52 \$

ÉLECT.CASERNE-21 JOURS 207,48 \$

ÉLECT.RÉS.EAU POTABLE-22 JOURS 101,05 \$

ÉLECT.CHALOIS-22 JOURS 517,52 \$

ÉLECT.PANNEAU CHALOIS-22 JOURS..... 12,54 \$

ÉLECT.LUMIÈRES DE RUE-31 JOURS..... 599,29 \$

INT COMMUNICATION

CONTRAT SERVICE SITE INTERNET 92,41 \$

MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.

BAC, ACIDE, VIS, PLAQUE OBTU. 100,07 \$

MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ

ESSUIE-TOUT CHALOIS..... 7,81 \$

MAXIDOLLAR

LYSOL - COMPLEXE MUNICIPAL..... 26,45 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

ENTRAIDE INCENDIE - 26 JANVIER 440,62 \$

NOVACO

SACS,PAP.MAINS-TOILETTE,SAVON 449,55 \$

NOVICOM TECHNOLOGIES INC.

TÉLÉPHONE IP USINE FILTRATION..... 17,72 \$

INTERNET USINE ÉPURATION..... 114,98 \$

INTERNET POSTE REFOULEMENT..... 45,94 \$

INTERNET CASERNE..... 45,94 \$

INTERNET ÉCOCENTRE..... 40,19 \$

INTERNET CHALOIS..... 45,94 \$

INTERNET USINE FILTRATION..... 45,94 \$

PASSEPORT ANIMAL INC.

SERVICES ANIMALIERS-FÉVRIER..... 86,23 \$

PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)

BROSSE US.ÉPUR.-FED CAMION GMC 69,29 \$

PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)

PEINTURE - SIGNALISATION..... 28,24 \$

REMBOURSEMENT DIVERS..... 1 709,37 \$

RÉSEAU BIBLIO / C.R.S.B.P.

TARIFICATION 2026- SOUTIEN..... 8 672,38 \$

SOC. AIDE DÉVELOPPEMENT BELLECHASSE-ETCH

3E ANNÉE-PROJ.AGIR COLLECTIVE..... 896,00 \$

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MEDIAPOSTE JOURNAL FÉVRIER..... 143,05 \$

SOLUTIONS IT CLOUD

7 LICENCES COURRIELS..... 91,30 \$

SOLUTIONS IT CLOUD

AJUSTEMENT LICENCE COURRIELS..... 3,78 \$

TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE & INTERNET)

TÉLÉPHONE PARC CHUTES..... 89,89 \$

INTERNET PARC CHUTES..... 70,37 \$

TÉL+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX..... 572,41 \$

TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES

CONTRAT SERVICE PHOTOC.D.G..... 5,23 \$

CONTRAT SERVICE PHOTO.BUREAU..... 331,01 \$

TOTAL 174 307,31 \$**ADOPTÉE****5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL**

Les lumières de rue ont été réparées.

Le déneigeur est avisé de peaufiner son ramassage de neige et de rester vigilant aux abords de l'école.

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères responsables**

Les conseillers et conseillères responsables de leur dossier respectif présentent un résumé des dossiers sous leur responsabilité.

7 - ADMINISTRATION**7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 10 décembre 2025.

2026-02-06**7.2 - Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales | Année 2023**

ATTENDU les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que l'article 251et 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Municipalité d'Armagh ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal entérine l'envoi, par la directrice générale, d'avis par courrier recommandé aux citoyens ayant des arrérages de taxes, leur accordant un délai jusqu'au 13 mars 2026 pour acquitter la totalité des sommes dues, incluant les intérêts courus.

QU'à la suite de cette échéance, la directrice générale soit autorisée à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la Municipalité relativement aux immeubles pour lesquels subsistent des arrérages de taxes applicables à l'année 2023, et ce, aux fins de la procédure de vente pour taxes impayées.

QUE lors de la mise en vente, Mme Mélanie Bolduc, mairesse, soit autorisée à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la Municipalité, sur toute offre déposée et jugée inférieure au montant des taxes municipales et scolaires dues, incluant les frais encourus pour leur recouvrement, relativement à tout immeuble situé sur le territoire de la Municipalité et vendu pour défaut de paiement des taxes.

QUE lors de la réception du dossier par la MRC de Bellechasse, des frais administratifs de 500 \$ soient facturés à la Municipalité.

QU'au moment de la mise en vente, Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière, ou Mme Mélanie Bolduc, mairesse, soit autorisée par la Municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la Municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

QU'une copie de la présente résolution et de l'état d'arrérages des taxes municipales soient transmis à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

ADOPTÉE**2026-02-07****7.3 - Congrès ADMQ | Inscription**

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) organise annuellement un congrès;

ATTENDU QUE des activités de formation y sont offertes aux participants;

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par Mme Gisèle Adam,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à assister au congrès de l'ADMQ qui se tiendra du 17 au 19 juin 2026 à Québec, pour un montant de 603 \$ taxes non incluses (prix membres);
- QUE les frais inhérents reliés à cet événement lui soient payés par la Municipalité.

ADOPTÉE

7.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 218-2026 constituant un fonds de roulement de 200 000 \$

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Mme Roxane Vézina à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement numéro 218-2026 constituant un fonds de roulement de 200 000 \$.

Le présent règlement a pour objet de permettre à la Municipalité de bénéficier d'un outil de financement simple et rapide pour les fins prévues à la loi, à savoir :

1. Couvrir toutes dépenses en attendant la perception de revenus, pour un terme maximal d'un an.
2. Payer tout ou partie d'une dépense découlant de la mise en application d'un programme de départ assisté institué à l'égard de ses fonctionnaires et employés, pour un terme maximal de cinq (5) ans.
3. Payer une dépense en immobilisations, pour un terme maximal de dix (10) ans. Le surplus accumulé du fonds général de la Municipalité est approprié aux fins de financement du fonds de roulement. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

7.5 - Avis de motion et dépôt du projet Règlement 219-2026 constituant une réserve financière pour le service d'aqueduc

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Mme Roxane Vézina à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement numéro 219-2026 constituant une réserve financière pour le service d'aqueduc.

Par le présent règlement, le conseil est autorisé à créer une réserve financière pour le service d'aqueduc pour pourvoir aux dépenses d'entretien, de réparation, de remplacement et de mise à niveau des équipements reliés au système. La réserve ainsi constituée est d'un montant maximal de 200 000 \$.

Pour pourvoir au solde de la réserve, le conseil est autorisé à notamment utiliser tout mode de tarification prévu aux articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale auprès des propriétaires des immeubles desservis par le réseau d'aqueduc. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

7.6 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 220-2026 constituant une réserve pour le service d'égouts

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Mme Roxane Vézina à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement numéro 220-2026 constituant une réserve financière pour le service d'égouts.

Par le présent règlement, le conseil est autorisé à créer une réserve financière pour le service d'égouts pour pourvoir aux dépenses d'entretien, de réparation, de remplacement et de mise à niveau des équipements reliés au système. La réserve ainsi constituée est d'un montant maximal de 200 000 \$.

2026-02-08

7.7 - Demande de commandite | Feuillet paroissial

CONSIDÉRANT l'importance du feuillet paroissial comme moyen de communication privilégié au sein de la Communauté de Saint-Cajetan d'Armagh;

22 / L'Armagh'joie Mars 2026

CONSIDÉRANT QUE la lettre de demande quant à renouveler leur appui pour l'année 2026 par une contribution minimale de 85 \$, en échange d'une annonce publiée aux deux semaines tout au long de l'année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER un soutien financier de 85 \$ pour le feuillet paroissial représentant le moyen de communication privilégié au sein de la Communauté de Saint-Cajetan d'Armagh.

ADOPTÉE

2026-02-09

7.8 - Colloque Femmes élues 2026 | Inscription

ATTENDU QUE le Colloque Femmes élues 2026 constitue une activité de formation et de réseautage pertinente pour l'exercice des fonctions de la mairesse;

ATTENDU QUE la participation de la mairesse à ce colloque contribue au développement des compétences, au partage de bonnes pratiques et au rayonnement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de la mairesse au Colloque Femmes élues 2026;

QUE les frais d'inscription ainsi que les frais inhérents reliés à cette activité soient assumés par la Municipalité;

ADOPTÉE

2026-02-10

7.9 - Démission de l'employée #264

ATTENDU QUE l'employée #284 a été embauchée le 2 mai 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris acte du dépôt de la lettre de démission de l'employée;

ATTENDU QUE cette employée occupe le poste de secrétaire-réceptionniste;

ATTENDU QUE cette démission est effective à compter du 13 février 2026 (dernier jour travaillé);

ATTENDU QUE le conseil souhaite remercier cette personne pour tout le travail accompli durant ces années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER la démission de l'employée #264 titulaire du poste de secrétaire-réceptionniste, et ce, à compter du 13 février 2026.

QUE la direction générale soit autorisée à prendre les mesures administratives nécessaires afin d'assurer la continuité des services.

QUE le conseil souhaite remercier cette personne pour tout le travail accompli durant ces années.

ADOPTÉE

2026-02-11

7.10 - Nomination de Mme Brigitte Nicol au poste d'agente administrative

ATTENDU QUE Mme Brigitte Nicol occupe de façon intérimaire le poste d'adjointe administrative - profil comptabilité en attendant l'embauche de la nouvelle ressource;

ATTENDU QUE le poste de secrétaire-réceptionniste sera vacant à compter du 13 février 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à une restructuration organisationnelle, afin de répondre aux besoins administratifs de l'organisation;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, le conseil a proposé à Mme Brigitte Nicol de combler un poste d'agente administrative, et ce, aux mêmes conditions actuelles;

ATTENDU QUE Mme Brigitte Nicol possède les compétences, l'expérience et les qualifications requises pour assumer les fonctions rattachées à ce poste;

ATTENDU QUE Mme Nicol a accepté l'offre du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE NOMMER Mme Brigitte Nicol au poste d'agente administrative, à compter du 13 février 2026;

DE PRÉSERVER les mêmes conditions de travail actuelles.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

9 - VOIRIE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

2026-02-12

10.1 - Demande de prix | Pompe - Usine de filtration

ATTENDU QU'une pompe doit être remplacée à l'usine de filtration;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée auprès de la firme CP Tech - Atelier d'usinage de la Capitale pour un montant de 19 592 \$, avant taxes;

ATTENDU QUE la pompe submersible proposée offre une qualité plus durable, notamment en raison de sa fabrication en acier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la greffière-trésorière de procéder à l'achat d'une pompe submersible pour un montant de 19 592 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

2026-02-13

**10.2 - Travaux de ventilation à l'usine d'épuration
- Phase 2 - Décompte progressif no 4**

ATTENDU QUE des travaux de ventilation sont en cours à l'usine d'épuration;
ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de paiement pour le décompte progressif no 4 par Bonairsd inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,

Appuyé par Mme Gisèle Adam,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité d'Armagh, sur recommandation de la Firme EMS ingénierie inc., autorise le paiement au montant de 46 831.85 \$ incluant les taxes à Bonairsd inc. en lien avec le décompte progressif no 4 pour les travaux de ventilation à l'usine d'épuration.

Ce montant est financé par le Programme TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

2026-02-14

10.3 - Demande d'aide financière | Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh a présenté une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ENTÉRINER la demande d'aide financière déposée en octobre 2025 auprès du ministère, dans le cadre Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP).

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière ou la mairesse à signer tous les documents relatifs à ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE

2026-02-15

10.4 - Octroi d'une aide financière - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP), administré par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT QUE par correspondance, le MELCCFP a confirmé l'octroi d'une aide financière de 27 200 \$, représentant 85 % des dépenses admissibles prévues, afin de soutenir la réalisation du plan de protection des sources pour les installations municipales de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est conditionnelle à la signature d'une convention d'aide financière et au respect des modalités et exigences qui y seront prévues;

CONSIDÉRANT QUE les analyses de vulnérabilité réalisées démontrent qu'aucun problème avéré de qualité ou de quantité de l'eau potable n'a été identifié, mais que certaines mesures préventives et de suivi sont recommandées afin d'assurer la protection à long terme des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER ET DE PRENDRE ACTE de l'aide financière de 27 200 \$ accordée à la Municipalité d'Armagh dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP).

DE RESPECTER les conditions rattachées à cette aide financière, lesquelles seront précisées dans la convention d'aide financière à intervenir avec le MELCCFP.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-02-16

11.1 - Dérogation mineure | 31, Chemin du Lac aux Castors

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure visant la construction d'un bâtiment complémentaire pour la propriété sise au 31, Chemin du Lac aux Castors;

ATTENDU QUE le bâtiment complémentaire projeté est prévu en marge avant et qu'une lisière de bois assure son isolement visuel;

ATTENDU QUE les dimensions projetées du bâtiment complémentaire sont de 16 pi x 26 pi;

ATTENDU QUE la superficie totale des bâtiments respecte la superficie maximale permise au règlement de zonage, soit 200 mètres carrés;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure inclut un toit en acier galvaniser, matériau non permis par le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,

Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure portant sur la construction d'un bâtiment complémentaire, conditionnellement à ce que le matériau de toiture utilisé soit du galvanume, et ce, à l'exclusion de l'acier galvanisé, afin de respecter les critères du règlement de zonage.

ADOPTÉE

2026-02-17

11.2 - Autorisation d'une annulation d'une servitude | Lot 4 275 776

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh est propriétaire du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie de servitudes d'aqueduc consenties par Adélard Boutin et Cajetan Boutin à la Compagnie d'aqueduc d'Armagh, lesquelles servitudes ont été publiées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Bellechasse sous les numéros 38 467 et 65 841;

ATTENDU QUE ces servitudes grèvent notamment l'immeuble appartenant à GODBOUT EXPRESS INC., soit le lot numéro 4 275 776 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh ne se sert plus de ces servitudes depuis plus de dix (10) ans;

ATTENDU QUE les parties désirent procéder à l'annulation pure et simple desdites servitudes;

ATTENDU QUE cette annulation doit être constatée par acte notarié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'annulation des servitudes d'aqueduc publiées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Bellechasse sous les numéros 38 467 et 65 841, ainsi que dans tout acte subséquent où elles sont mentionnées, notamment l'acte publié sous le numéro 21 751 455.

QUE Mme Mélanie Bolduc, mairesse, et Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière, soient et sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité d'Armagh tout acte, document ou formalité requis, incluant l'acte notarié d'annulation de servitude.

ADOPTÉE

2026-02-18

11.3 - Appui à une demande à la CPTAQ | Ferme Sabot d'Or S.E.N.C.

ATTENDU QUE la Ferme Sabot d'Or s.e.n.c. a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), en vertu des articles 28 et 29 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE cette demande vise la subdivision d'une propriété agricole afin de séparer une exploitation acéricole d'une exploitation d'élevage bovin, tout en maintenant des superficies suffisantes pour assurer la viabilité des activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet ne porte pas atteinte à la zone agricole, respecte l'homogénéité du milieu et s'inscrit dans les orientations du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Bellechasse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,

Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPUYER favorablement la demande d'autorisation déposée par la Ferme Sabot d'Or s.e.n.c. auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE

11.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 221-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Avis de motion est donné par la conseillère, Roxane Vézina, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement numéro 221-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Le présent règlement vise à prévenir la détérioration des bâtiments patrimoniaux, à les protéger contre les intempéries et à préserver leur intégrité structurale, tout en favorisant leur occupation et leur pérennité. Il s'inscrit dans les obligations légales prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. A-19.1).

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

12 - LOISIRS ET CULTURE

2026-02-19

12.1 - Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

ATTENDU QUE le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen :

- La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.
- En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.
- Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.
- Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

ATTENDU QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

ATTENDU QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,

Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE GARANTIR un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la Municipalité d'Armagh reconnaît officiellement :

- Les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue.
- L'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections.
- La nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

ADOPTÉE

2026-02-20

12.2 - Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière | Fête de la pêche - Thème : Au fil de l'eau et des sentiers

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh souhaite organiser une activité dans le cadre de la Fête de la pêche, sous la thématique "Au fil de l'eau et des sentiers", afin de favoriser l'accès à la pêche, la découverte du milieu naturel et la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE la bourse relève de la Fondation Héritage faune soutient la réalisation d'activités liées à la Fête de la pêche;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a été autorisée à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ENTÉRINER l'autorisation donnée à la directrice générale et greffière-trésorière à déposer, au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du programme relatif à la Fête de la pêche, pour la tenue de l'activité sous la thématique "Au fil de l'eau et des sentiers";

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉE

2026-02-21

12.3 - Affectation d'une somme pour la Corporation des Loisirs et des sports d'Armagh | Activités 2026

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir les activités de la corporation des loisirs et des sports d'Armagh;

ATTENDU QU'une somme est prévue au budget de la Municipalité au poste budgétaire 02-701-50-971-00;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par Mme Gisèle Adam,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AFFECTER la somme de 15 000 \$ à la Corporation des loisirs et des sports d'Armagh, cette somme provenant du poste budgétaire 02-701-50-971-00.

QUE cette somme soit allouée pour l'ensemble des activités de la Corporation des loisirs et des sports d'Armagh pour l'année 2026.

ADOPTÉE

2026-02-22

12.4 - Affectation d'une somme pour la Bibliothèque municipale d'Armagh Armagimo | Activités 2026

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir les activités de la Bibliothèque municipale Armagimo;

ATTENDU QU'une somme est prévue au budget de la Municipalité au poste budgétaire 02-702-30-971-00;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle

Appuyé par Mme Gisèle Adam,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AFFECTER la somme de 8 000 \$ à la Bibliothèque municipale Armagimo, cette somme provenant du poste budgétaire 02-702-30-971-00.

QUE cette somme soit allouée pour l'ensemble des activités de la Bibliothèque municipale Armagimo pour l'année 2026.

ADOPTÉE

13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES

2026-02-23

13.1 - Autorisation de signature | Entente de concession du restaurant du Parc des chutes d'Armagh

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh a repris le droit de gestion du Parc des chutes d'Armagh en date du 19 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Parc des chutes d'Armagh avait précédemment conclu une entente de concession avec les concessionnaires du restaurant situé au Parc des chutes d'Armagh;

CONSIDÉRANT QUE la reprise du droit de gestion du Parc des chutes d'Armagh par la Municipalité rend nécessaire le transfert et la prise en charge de ladite entente de concession entre les concessionnaires du restaurant et la Municipalité d'Armagh;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer la continuité des opérations du restaurant et formaliser ses obligations et responsabilités à titre de gestionnaire du Parc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Èlène Belisle

Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la mairesse ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Armagh, l'entente de concession du restaurant du Parc des chutes d'Armagh, incluant toute annexe ou modification jugée nécessaire, découlant du transfert de gestion du Parc en date du 19 décembre 2025.

QUE cette entente vise le transfert de l'entente de concession initialement conclue par la Corporation du Parc des chutes d'Armagh, afin qu'elle lie désormais les concessionnaires du restaurant et la Municipalité d'Armagh.

ADOPTÉE

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2026-02-24

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par Mme Sue-Èlène Belisle,

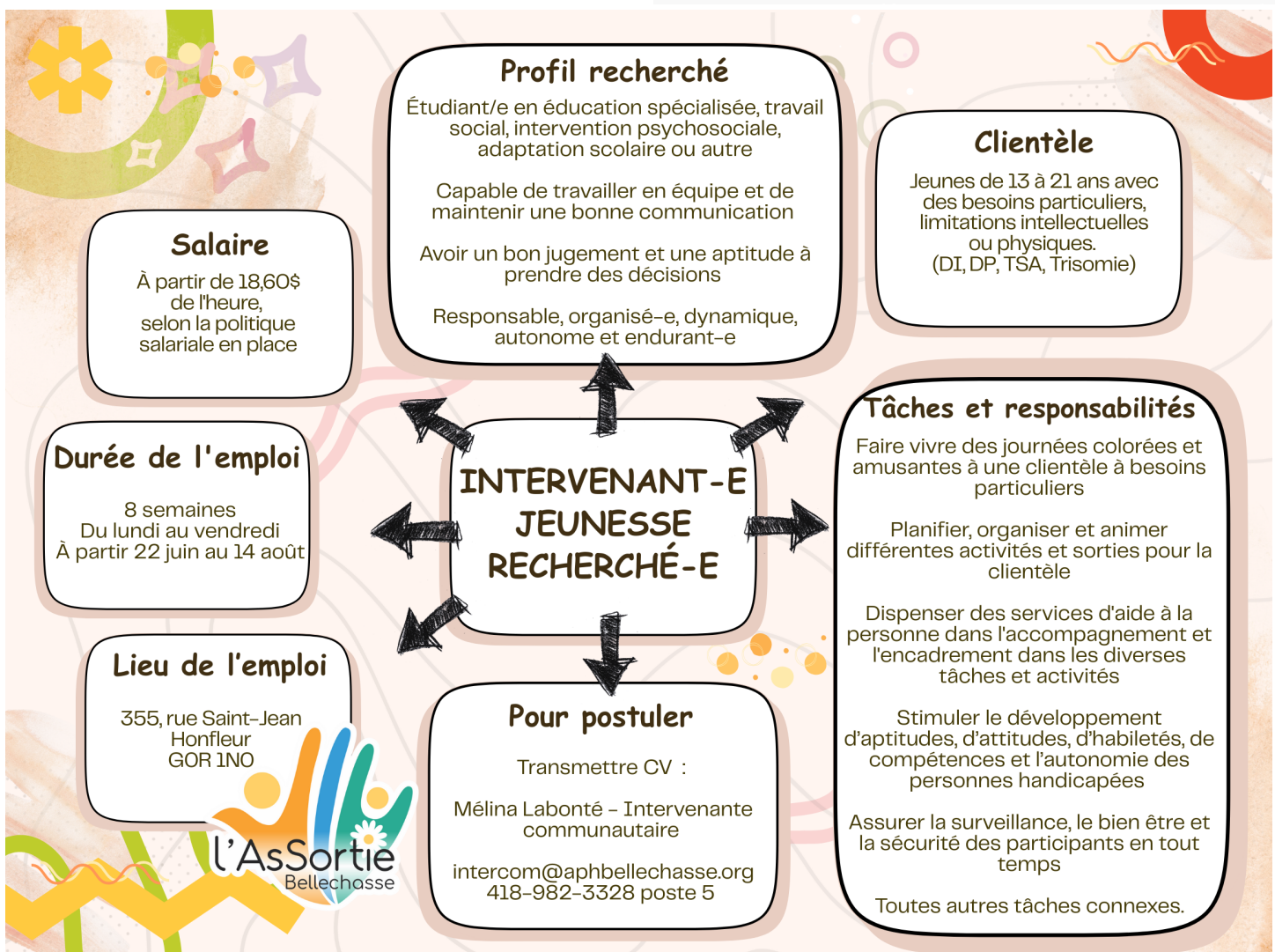
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la séance soit levée. La séance est levée à 20 h 47.

ADOPTÉE

Prochaine séance: 3 mars 2026

La Corporation des Loisirs et des Parcs
d'Armagh vous convie à son
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
ce jeudi 26 mars, 19h, à la salle municipale
(7, rue de la Salle, Armagh).



CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T. INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
418 243-2422
 Cell. : 418 805-5835
 construction-cdt@outlook.com

367, Boulevard St-Pierre
 St-Raphaël QC G0R 4C0
 R.B.Q. : 5671-9586-01

construction-renovationcdt.com

- TOITURE • PORTES ET FENÊTRES
- PATIO • CABANON • MAISON NEUVE
- FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

Foxy Traiteur
 ACCRÉDITÉ MAPAQ

• Buffets funéraires
 • Nourriture traditionnelle

Groupe ou personne seule

Sylvie Mercier, prop. 418 283-3605

Micro excavation Bellechasse
 R.B.Q. 5664-1749-01

Pour vos petits et moyens travaux de tous genres au meilleur prix.

Spécialités: Endroits restreints, nivelage creusage, drainage, marteau hydraulique

NOUVEAU Inspection de drain par camera
 Sylvain Asselin, prop C. 581.888.6237

LÀ pour tous vos besoins en assurance

1 888 265-7940

PROMUTUEL
 ASSURANCE
 CÔTE-SUD

ATELIER MÉCANIQUE JC
UNI-PRO

VÉHICULES . VTT . MOTONEIGE
 Mécanique générale / Alignement

 **581 745-6972**

MARIO LEMIEUX
 CONSTRUCTION

APCHL
 GARANTIE CONSTRUCTION HABITATUELLE

Votre partenaire clé! ☎

235, rue Commerciale
 Saint-Damien 418 883-5852
 constmlemieux@telus.net
 www.constructionmariolemieux.com

Accompagnement GRATUIT pour les résidents de la MRC de Bellechasse

 Carrefour



Le Carrefour
 Employabilité • Travail de rue
 Immigration

Contactez-nous!
 418 887-7117 |  

- Soutien à la recherche d'emploi et à la rédaction de CV
- Soutien à l'accueil et l'intégration en immigration
- Orientation de carrière • Projets jeunesse
- Bénévolat, entrepreneuriat et volontariat
- Éducation financière • Séjours exploratoires
- Travail de rue

Avec la participation financière de **Québec**

Prenez note que les services-conseils en employabilité, offerts à la portion 16-35 ans de la population de la MRC de Bellechasse, sont rendus possibles grâce à la participation financière du gouvernement du Québec.

Tél.: 418 466-2410
 Fax: 418 466-3013

LES ENTREPRISES
 **Claude Côté inc.**
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Résidentiel
 Commercial
 Industriel

50, rue St-Cajetan, Armagh G0R 1A0
 RBQ - 2435 - 7790 - 81

DOMINIQUE VIEN

Députée
 Bellechasse — Les Etchemins — Lévis

dominique.vien@parl.gc.ca



MARS 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
1 Messe à 10 h 	2  1er versement de taxes 	3  Séance du conseil 19h30	4 	5  	6	7 
8 On avance l'heure  	9  	10	11   Dîner	12  	13	14 Messe à 16 h  
15 	16  	17	18 	19  Activité 13h30 Réunion 18h30 	20	21 
22 	23  Viactive, sera le mercredi 25 mars  	24 Hydro-Québec Activité portes ouvertes	25  	26 AGA Parc des Chutes  	27	28 
29 	30  	31				

AVRIL 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
			1 Poisson d'Avril 	2  	3 Bureau municipal fermé vendredi saint	4 
5 Messe de Pâques à 11 h  	6 Bibliothèque et bureau municipal fermés lundi de Pâques 	7   Séance du conseil 19h30	8   Dîner	9  	10	11 
12 	13  2e versement de taxe 	14	15 	16  	17	18 
19 	20  	21	22 	23  	24	25  Ouverture de l'écocentre 
26 	27  L'Armagh'joie 	28	29	30		